



Ville de Castelnaudary

Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2024-0132

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2024 - 99

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT

TRAVAUX - 16 AVENUE FREDERIC MISTRAL/ RUE DE L'ETOILE

REFECTION DE LA COUVERTURE

DU 15 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la Voirie Routière, articles L.111.1 et suivants,

VU la circulaire interministérielle N° 86.230 du 17 juillet 1986,

VU la circulaire interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-221 en date du 28 octobre 2022 portant création d'un service public de fourrière automobile.

VU la décision du Maire n° 292 en date du 21 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux 2023.

VU la modification du règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération n°380 en date du 28 octobre 2013.

VU l'arrêté Général portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement en date du 04 janvier 2016 reçu en Préfecture le 07 janvier 2016,

VU la demande présentée par ETS CHAURIENNE DE BATIMENT ECB demeurant 205 Avenue Jean Fourastié ZI En Tourre III - 11492 CASTELNAUDARY pour une réfection d'une couverture du 15/04/2024 au 26/04/2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne marche des travaux et la sécurité des personnes et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit selon les besoins de l'entreprise durant la période des travaux du 15/04/2024 au 26/04/2024 sur l'axe suivant :

- Rue de l'Etoile à l'arrière de l'habitation du n° 16 avenue Frédéric Mistral
- Rue du château d'Eau sur un emplacement pour permettre à l'entreprise de stationner le véhicule de chantier

- Mise en place de panneaux de part et d'autre du chantier : B6A1, 72 heures avant le début des travaux sous contrôle de la Police Municipale.

ARTICLE 2 : La circulation de tout véhicule sera interdite sauf les véhicules de secours durant la période des travaux du 15/04/2024 au 26/04/2024 de 8 heures à 16 heures 30 du lundi au vendredi Sur l'axe suivant :

- Rue de l'Etoile de l'intersection de la rue du château d'Eaux
- L'entreprise facilitera l'entrée et sortie aux garages des riverains.
- Mise en place de panneaux : BO - KC1 Route barrée de part et d'autre du chantier 72 heures avant le début des travaux sous contrôle de la Police Municipale.

ARTICLE 3 : L'échafaudage sera conforme aux normes en vigueur et sera balisé de jour par des panneaux K2 et de nuit par des feux à éclats jaune orange sur l'axe suivant :

- Rue de l'étoile à l'arrière de l'habitation du n° 16 avenue Frédéric Mistral
- Mise en place de panneaux : AK5 et K8 pour signaler les travaux.



Ville de Castelnaudary

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARTICLE 4 : La mise en place d'un télescopique et camion benne seront conforme aux normes en vigueur et seront balisés par des panneaux K2

ARTICLE 5 : L'entreprise mettra en place un cheminement pour la sécurité des piétons.

ARTICLE 6 : L'occupation du domaine public par tout matériel donnera lieu à la perception de la redevance légale et réglementaire due. En l'espèce, le montant du est de 00, 00 euros

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et sera adressé à :
M. Le Commandant de la brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,
M. le Chef de Corps du Centre de secours,
M. Le Directeur des Services Techniques de la Ville de Castelnaudary,
Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.

Fait à Castelnaudary le mardi 30 janvier 2024



La Maire Adjointe

Jacqueline RATABOUIL

Publication le

15 MARS 2024